

# Conseil Municipal de Solesmes du 25 février 2019

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES Du 25 FEVRIER 2019

### COMPTE RENDU

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19 février 2019	L'an deux mil dix-neuf le VINGT-CINQ FEVRIER à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION :</b> 4 mars 2019	<b>Étaient présents :</b> Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints, Mme Françoise DENIAU, Père Jean-Philippe DUVAL, Mmes Pénélope FILLON, Hélène CONGARD, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE, M. Frédéric TOP, Mmes Christelle PANIER. Cécile DAILLIERES Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 14	<b>Absent excusé :</b> M. Didier CHEVREUIL.
<b>PRESENTS</b> 13	<b>Procuration :</b> M. Didier CHEVREUIL donne procuration à M. Gérald GAUCLIN
<b>VOTANTS</b> 14	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Cécile DAILLIERES

### ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu du conseil du 28 janvier 2019-
  2. Présentation de la programmation 2019-2020 de l'Entracte
  3. Convention avec l'Entracte dans le cadre de la décentralisation culturelle sur le territoire
  4. Attribution d'une subvention en 2019 à l'association l'Entracte
  5. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)-
  6. Tarif 2019 d'un droit de place pour une terrasse appartenant à la crêperie-
  7. Tarif 2019 d'un droit de place pour une terrasse appartenant au bar/tabac-
  8. Affaires diverses
- . Information sur l'essai de circulation en sens unique rue Marchande
  - . Information sur la réunion dans le cadre du grand débat du 8 mars 2019

#### 1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 JANVIER 2019-

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### 2 - PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2019-2020 DE L'ENTRACTE

Monsieur le Maire présente Monsieur JAVAUDIN, le nouveau directeur de l'Entracte, aux conseillers et l'invite à tirer le bilan de l'année 2018/2019.

Monsieur JAVAUDIN rappelle que le thème de la programmation de l'année 2018/2019 est la magie. Il expose aux conseillers qu'un quart de la programmation est joué actuellement en dehors du centre culturel de Sablé-sur-Sarthe, les communes de Parcé-sur-Sarthe, Précigné, Auvers-le-Hamon ont passé une convention pluriannuelle de 4 ans avec l'Entracte. Il ajoute que les spectacles décentralisés programmés dans les communes sont de même qualité que ceux joués au centre culturel. Monsieur JAVAUDIN tire le bilan des trois spectacles joués à Solesmes en 2019, il y a eu environ 300 personnes au total qui sont venus voir : les deux représentations du Quartet La Vie en Rose au Grand Hôtel de Solesmes et une fable sur la tolérance confessionnelle « Handball le hasard merveilleux » à la salle des fêtes de Solesmes, qui se prête bien à une disposition intimiste de la scène et des gradins.

## *Conseil Municipal de Solesmes du 25 février 2019*

Monsieur Pascal LELIEVRE regrette que ce spectacle n'ait pas attiré plus de solesmiens.

Monsieur JAVAUDIN donne un avant-goût du programme 2020, il compte organiser un concert intimiste à Cricri plage le 29 mai 2020.

### **3 - CONVENTION AVEC L'ENTRACTE DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le directeur de l'Entracte, également en charge de la culture sur le plan intercommunal, a sollicité les communes du canton de Sablé-sur-Sarthe, afin de s'inscrire dans un programme d'irrigation culturelle à l'échelle du territoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de passer une convention avec l'Entracte, qui stipulera l'organisation d'un spectacle sur le territoire de la commune en 2020, avec un apport sous forme de subvention sur une base de 1 000 € par spectacle et la participation logistique et matérielle de la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de l'association l'Entracte.

### **4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2019 A L'ASSOCIATION L'ENTRACTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le directeur de l'Entracte, a sollicité en 2018 les communes du canton de Sablé-sur-Sarthe, afin de s'inscrire dans un programme d'irrigation culturelle à l'échelle du territoire. Il rappelle également que le Conseil avait émis un avis favorable lors de la séance du Conseil du 30 avril 2018 pour l'octroi d'une subvention 1 000 € à l'association l'Entracte.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention en 2019 de 1 000 € à l'association l'Entracte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de l'association l'Entracte.

### **5 - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Monsieur le Maire donne lecture du texte suivant :

Suite au diagnostic du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal présenté en juin dernier, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a réalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il présente les orientations générales du PLUI ainsi que les objectifs de modération de la consommation de l'espace.

La coopération, la cohésion et la solidarité, exprimées au travers de l'armature territoriale, constituent les fondations sur lesquelles est construit le PADD, porté par une ambition forte : un territoire innovant engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique et valorisant la qualité du cadre de vie.

Cette ambition s'articule autour de 5 axes :

- Préparer l'avenir du territoire et conforter son positionnement stratégique (axe 1)
- Renforcer et développer l'activité économique et l'emploi (axe 2)
- Accueillir la population (axe 3)
- Organiser les espaces de connexion et les mobilités (axe 4)
- Préserver et valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales (axe 5)

Conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme un débat sur le projet de PADD doit avoir lieu au sein du Conseil Communautaire et ensuite des Conseils Municipaux sur les orientations générales du PADD.

=====

Monsieur Pascal LELIEVRE et Madame Myriam LAMBERT apportent des précisions quant aux documents qui ont été remis aux conseillers en vue de ce débat, lors de la dernière réunion du Conseil.

Axe 1 : par sa situation géographique la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (CDC) est au cœur du maillage régional, le but est de lui conserver sa position stratégique.

Les communes de la CDC sont organisées autour de trois polarités :

- *Un Pôle de Pays : Sablé-sur-Sarthe/Solesmes/Juigné-sur-Sarthe*
- *Deux Pôles Relais : Parcé-sur-Sarthe et Auvers-le-Hamon*
- *Pôles de Vie Quotidienne : les autres communes*

Pour Monsieur Frédéric TOP, si le rapprochement entre Sablé et Solesmes lui semble évident, il se demande pourquoi Juigné-sur-Sarthe fait partie du Pôle Pays.

Axe 2 : les objectifs passent par une maîtrise de la consommation foncière.

Monsieur Frédéric TOP et Madame Christelle PANIER se demandent en quoi il y a matière à débat, pour eux ce ne sont que des constats et ils ne peuvent qu'être d'accord.

Madame Myriam LAMBERT indique qu'il aura matière à débat un peu plus tard dans l'exposé qui est fait.

Axe 3 : les prévisions du SCOT concernant la création de logements ont été revues à la baisse.

Le postulat de départ c'est d'accueillir entre 3 600 et 4 100 habitants en 12 ans, répartis de la manière suivante :

- *Un Pôle de Pays : 55 %*
- *Deux Pôles Relais : 11 %*
- *Pôles de Vie Quotidienne : 34 %*

Madame Christelle PANIER rappelle que ce travail a déjà été effectué au moment de l'élaboration du P.L.U. de Solesmes.

Effectivement le PADD doit être en cohérence avec le SCOT et les différents documents d'urbanisme des communes.

Monsieur Gérard GAUCLIN explique concernant les dents creuses, que le relevé (cadastral) qui a été présenté lors d'une commission ne tenait pas compte de l'histoire des parcelles et des liens des parcelles entre elles en unité foncière, pour exemple certaines parcelles servent d'accès aux habitations implantées sur une parcelle voisine et que dans un souci de cohérence un certain nombre d'entre elles ont été remises en grandes parcelles et unités foncières.

Monsieur Pascal LELIEVRE et Madame Myriam LAMBERT précisent que pour le Pôle Pays la densification est de 20 logements par hectare et que pour Solesmes il est attendu 5 à 6 logements par an soit 72 logements sur 12 ans, soit 24 en centre bourg et 36 hors bourg. Peut-être y-aura-t-il un rééquilibrage avec Sable.

Monsieur Pascal LELIEVRE rappelle que ce sont les services de l'Etat qui préconisent de réduire la consommation d'espaces fonciers (loi NOTRE), selon eux les communes ont trop « consommé ». Il ajoute que les parcelles non construites, dans les zones en dehors du périmètre urbain, peuvent être reclassées en espaces agricoles.

Monsieur Gérard GAUCLIN précise que la commune ne peut pas augmenter l'enveloppe urbaine, mais nous pouvons ajouter une nouvelle parcelle dédiée à la construction mais elle doit être compensée par une parcelle de la même surface constructible rendue alors non constructible.

Monsieur Frédéric TOP demande si les propriétaires de très grands terrains seront obligés de vendre une partie de leur terrain.

Monsieur Pascal LELIEVRE explique que ce n'est pas une obligation, mais que lorsque le terrain sera revendu il y aura la possibilité de le diviser. Par ailleurs il informe le Conseil que le dernier recensement de la population 2019 indique que la population de Solesmes est stable, soit une estimation d'environ 1250 habitants, mais il y a eu une diminution du nombre d'habitants sur 15 ans, la prudence est donc requise concernant les estimations et les projets. Pour que la population augmente à nouveau il faut être attractif pour des jeunes gens avec des enfants.

Monsieur Frédéric TOP constate qu'il y a beaucoup de logements vacants, et se demande s'il ne serait pas plus opportun de les utiliser plutôt que de construire des logements neufs.

Monsieur Pascal LELIEVRE estime que les logements anciens n'intéressent pas les jeunes gens. Il indique que le PADD prévoit la diminution des unités foncières.

Monsieur Frédéric TOP demande si deux maisons peuvent être construites sur les parcelles de 1 000 m<sup>2</sup>.  
Monsieur Gérald GAUCLIN informe que c'est possible en respectant certaines règles et en faisant une demande de division foncière.

Madame Myriam LAMBERT rappelle que la question reste posée : comment attirer une population de jeunes ?

Pour Madame Christelle PANIER le maintien des commerces est entre autres un des moyens d'y parvenir.

Monsieur Pascal LELIEVRE explique que le dispositif « cœur de ville », qui vise à redynamiser le centre-ville de Sablé, peut être un frein au développement de la zone d'activité de Solesmes. En effet, il est nécessaire que des commerces puissent continuer de s'installer au sein de la même zone d'activité.

Axe 4 : la Communauté de communes doit travailler sur la question des connexions et des mobilités, la commune de Solesmes pour sa part a un projet de liaison douce route de la Chapelle-du-Chêne et un projet de voie cyclable sur la route Sablé/Solesmes.

Monsieur Pascal LELIEVRE fait un aparté et explique que lors d'une réunion de commission pour l'élaboration du PLUI-H, il avait été ajouté au patrimoine de Solesmes d'autres bâtiments remarquables.  
D'autre part il recommanderait pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur.  
Concernant les moyens de transports, il ajoute que les personnes qui travaillent dans des grandes villes grâce aux transports communs peuvent être domiciliés dans nos communes.

Madame Cécile DAILLIÈRES suggère également que s'il y avait davantage de possibilités de suivre de « hautes études » à Sablé, cela inciterait peut-être plus les jeunes gens à rester sur notre territoire. De plus les évolutions de carrière professionnelle sont tellement fluctuantes, les jeunes ne savent pas où ils travailleront dans 5 à 10 ans, aussi ils hésitent à acheter un logement qui sera plus difficile à revendre dans nos communes.

Madame Hélène CONGARD évoque quant à elle les difficultés liées au manque de transports communs entre Sablé et Solesmes, les personnes et particulièrement les jeunes sont limités dans leurs déplacements professionnels, loisirs...

En résumé dans le cadre du PADD la CDC doit à la fois économiser ses espaces et rester un territoire attractif.

Monsieur Gérald GAUCLIN rappelle que la création du Pôle Pays a été décidée lors de l'élaboration du SCOT, les objectifs déterminés dans le SCOT ont une importance primordiale, en effet tous les axes définis ci-dessus découlent du SCOT.

Monsieur Pascal LELIEVRE conclue que le PADD reprend le plus fidèlement possible des objectifs du SCOT qui sont réalisables.

=====

**6 - TARIF 2019 d'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSE de la crêperie « La Galetterie »  
au 1 rue du Pont,**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer le tarif de droit de place à **3 € le m<sup>2</sup> pour 2019** (idem depuis 2011) pour la terrasse de la crêperie le long du 17 bis, rue Marchande sur 1 place de stationnement, sur une superficie de 12 m<sup>2</sup> **du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2019, soit 36 € au total.**

**7 - TARIF 2019 d'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSE du BAR TABAC « La Solesmienne » au 6 rue Marchande à  
Solesmes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer le tarif de droit de place à **3 € le m<sup>2</sup> pour 2019** (idem depuis 2010) pour la terrasse du bar tabac « La Solesmienne » située en face du 6 rue Marchande, sur une superficie de 10,45 m<sup>2</sup>, soit une place de stationnement, **du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2019, soit 31,35 € au total.**

**8 - AFFAIRES DIVERSES -**

**8 - 1 : Information sur l'essai de circulation en sens unique rue Marchande**

Monsieur le Maire explique que le test qui devait être lancé rue Marchande avec une circulation en sens unique à partir de la Galetterie en direction des routes de Chaillot et de Beaucé, devait être abandonné faute de faisabilité. En effet, les véhicules lourds venant de l'allée Du Guesclin ne pourraient pas tourner vers le pont en direction de Juigné-sur-Sarthe.

**8 - 2 : Information sur la réunion dans le cadre du grand débat démocratique**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réunion dans le cadre du grand débat démocratique qu'il avait proposée aux solesmiens aurait lieu le vendredi 8 mars 2019 à 18h00 à la mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.**